



SERVICE PUBLIC

Permanences du médiateur des conflits

Un médiateur des conflits assure des permanences gratuites sur rendez-vous les 1er et 3ème lundis de chaque mois au Relais Mairie Centre. Les permanences auront lieu tous les lundis à partir du 6 janvier 2020.
Pour prendre rendez-vous : 06 31 18 26 26 ou mediateur-conflits@ville-chevilly-larue.fr

Mis en ligne le 15 juin 2018

Objectifs de l'action

Afin de restaurer la tranquillité des habitants, il est nécessaire de **favoriser le dialogue, d'apaiser les tensions et de tisser des liens entre les différentes composantes de la ville.**

Pour ce faire, la médiation est un mode alternatif de résolution de certains conflits, lorsque le plaignant ne souhaite pas déposer plainte.

Elle est menée par un professionnel expérimenté et indépendant, sur la ville de résidence. **C'est une action rapide, gratuite et confidentielle.**

Par ailleurs, l'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions, évite les exclusions et permet de prévenir les litiges. Ces actions sont facteurs de cohésion sociale et de bien vivre ensemble.

LES MISSIONS PRINCIPALES DU MÉDIATEUR

- ▶ Médiation pour une meilleure compréhension dans les problèmes de voisinage ;
- ▶ Informations sur les droits et devoirs des personnes ;
- ▶ Analyses des conflits ;
- ▶ Orientations vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'accès au droit ;
- ▶ Aide à l'accomplissement de démarches pour l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation ;
- ▶ Assistance lors de procédures non juridictionnelles ;
- ▶ Consultations juridiques et d'assistance à la rédaction et/ou la conclusion d'actes juridiques ; aide aux règlements de litiges à l'amiable.



RETOUR À LA LISTE




@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36